

REPUBLIQUE FRANCAISE



Monsieur TREYNARD Philippe
7 lotissement Le Chêne
69970 MARENNES

N/Réf. : PC0692812600006 – *Rejet tacite*
2026-272

Marennes, le 31 juillet 2026

Monsieur,

Vous avez déposé le 27/03/2026 un dossier de demande de permis de construire en mairie enregistré sous le numéro PC n°0692812600006.

Par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 22/04/2026, notifié le 27/04/2026, l'instructrice en charge de l'instruction du dossier a sollicité, les pièces manquantes dans votre dossier.

Ces pièces n'ayant pas été déposées dans le délai imparti de 3 mois, défini par l'article R 423-39 du code de l'urbanisme, je vous rappelle, par la présente, que votre demande de permis de construire a fait l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire


Alexandre DESCOLLONGES